ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Agents de police municipale - Traitements et retraites

Question écrite n° 24274

Texte de la question

M. Charles de la Verpillière appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les inquiétudes des agents de police municipale eu égard aux annonces faites quant à la réforme des retraites. Afin de revaloriser les pensions de retraite de ces agents, il est aujourd'hui indispensable de prendre en considération leurs primes et indemnités dans le calcul de leurs droits. Toutefois, leur syndicat, le SDPM, craint que la prise en considération de ces accessoires à leurs traitements de base, n'entraîne une hausse de leurs cotisations, et par voie de conséquence une diminution de leurs revenus nets. D'autre part, il serait à craindre que la revalorisation souhaitée des pensions de ces agents se trouve largement compensée et diminuée par le changement de mode de calcul annoncé (calcul de la retraite sur l'ensemble de la carrière). Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : M. Charles de la Verpillière
Circonscription : Ain (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 24274
Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Transformation et fonction publiques

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 5 novembre 2019, page 9711
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)